

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 5 - 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la salle du golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry FAVREAU, Christine BERNARD, Laurent BOUDELIER

Pouvoirs : Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU

Madame Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

**Désignation de délégués communautaires au sein
de la Commission Consultative de Coordination
des Politiques Energétiques (3CPE)**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est membre du SyDEV et est représentée par un délégué communautaire titulaire : Monsieur Philippe POUCKET, désigné par délibération du 30 juillet dernier.

En application de l'article L. 2224-37-1 du code général des collectivités territoriales, le SyDEV a constitué une commission consultative de coordination des politiques énergétiques (3CPE).

Cette commission a pour objet de :

- coordonner les actions du SyDEV et des EPCI-fp dans le domaine de l'énergie,
- mettre en cohérence leurs politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données. Elle y est représentée par un délégué communautaire titulaire.

Il est proposé de désigner le délégué au comité syndical en tant que représentant de l'EPCI à la commission consultative de coordination des politiques énergétiques.

Selon l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant désignation de M. Philippe POUCKET, délégué communautaire au sein du SyDEV,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 10 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant du Pays de Saint Gilles Croix de Vie de la 3CPE du SYDEV ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité M. Philippe POUCKET comme délégué communautaire au sein de la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (3CPE).

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 SEP. 2020
- de l'affichage le : 30 SEP. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 30 SEP. 2020

Givrand, 29 septembre 2020
Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.